



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saily sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida – Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : **M Olivier COLLET**

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 53

Objet : Création d'une autorisation de programme sur 2024-2027 pour le projet d'aménagement de la place de la Fleur de Lin

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT ;

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement pluriannuelles prennent la forme d'autorisations de programme (limite des engagements) et de crédits de paiement (limite annuelle des mandatement) spécifiquement affectés à certaines opérations ;

Considérant que ces outils permettent une gestion pluriannuelle des lourdes opérations d'investissement étalées sur plusieurs exercices budgétaires ;

Considérant que le projet d'aménagement de la place de la Fleur de lin est une opération démarrée en 2024 par l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et les études préalables, et se prolongera jusqu'en 2027 pour la phase travaux ;

Considérant qu'après attribution du marché de travaux le montant cumulé des 4 lots de la phase de travaux se monte à 1 524 253.61 € ttc ;

Considérant cependant que la pluri-annualité de l'opération permet de répartir les crédits de paiement (dont ceux déjà réalisés) entre les exercices budgétaires sans devoir tout engager sur une seule année et que l'inscrire dans une autorisation de programme permet d'engager des crédits dès le début de l'année 2026 pour la phase travaux sans avoir à attendre le vote du budget primitif 2026 qui ne sera voté qu'au mois d'avril ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve l'autorisation de programme intitulée « aménagement de la place Fleur de lin » qui fait l'objet de l'opération d'équipement n°112 pour un montant initial de 1 706 293.61 € ttc, répartis en 1 524 253.61 € ttc de travaux, 150 000.00 € ttc de maîtrise d'œuvre et 32 040.00 € ttc de prestations annexes (études de sol, publication de marché...), ce montant global devant cependant être porté à 1 735 668.36 € afin de prendre en compte les révisions de prix des lots travaux à hauteur de 2 % en moyenne puisque le chantier devrait durer au moins un an ;
- 2) inscrit par conséquent les crédits de paiements à inscrire en 2026 et sur les exercices suivants selon le tableau ci-dessous :

AP/OP 112	crédits de paiement/articles	réalisés au 31.12.2025	crédits 2026
1 735 668.36 €	2031	28 296.00 €	2 880.00 €
	2033	864.00 €	
	2312	5 905.72 €	1 410 000.00 €
	238	287 722.64 €	
	Total	322 788.36 €	1 412 880.00 €

A l'unanimité

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Les, jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
 Jean-Claude THOREZ

